

Préambule

Les présentes conditions de vente s'appliquent à la vente d'accessoires, consommables, pièces détachées et produits finis relatifs au secteur du Gros et Petit électroménager, de l'Audio-visuel, et de la protection de l'Habitat par la société SDS, Société par Actions Simplifiée, RCS Bordeaux 303 436 653, auprès de ses CLIENTS professionnels, personnes physiques ou personnes morales immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers. Elles sont systématiquement remises à tout acheteur professionnel qui en fait la demande pour lui permettre de solliciter une ouverture de compte chez SDS en vue de passer commande.

Elles s'entendent à compter du 23 janvier 2025 ; elles remplacent en conséquence tout texte antérieur à cette date qui serait en possession du CLIENT et s'avèrent modifiables pour toute cause d'imprévision.

SDS propose depuis mars 2022, un service à ses CLIENTS nommé SDS Market. Ce service payant permet à un CLIENT SDS adhérent de vendre des produits neufs ou d'occasion sur le site www.sds.fr. Ainsi, tous les CLIENTS SDS auront la possibilité d'acheter des produits neufs ou d'occasion indiqués sur le site en provenance de SDS Market et qui seront expédiés par un CLIENT tiers de SDS.

Article 1 – Conditions d'achat du CLIENT

Toute commande implique de plein droit l'acceptation sans aucune réserve des présentes conditions de vente notamment de la clause de réserve de propriété et renonciation par le CLIENT à ses propres conditions d'achat, quels qu'en soient les termes, le tout même dans le cas où le CLIENT aurait adressé à SDS des conditions d'achat ou autres documents comportant une disposition symétrique et contraire à ce qui précède.

Article 2 - Ouverture de compte – Conditions / Fonctionnement / Maintien

2.1 Conditions administratives requises à l'ouverture – L'ouverture d'un compte dans les livres de SDS est subordonnée à la fourniture obligatoire par le CLIENT d'un extrait KBIS de moins de trois mois et d'un relevé d'identité bancaire.

2.2 Conditions financières / Fonctionnement du compte – Les délais et modes de règlement sont toujours négociés contractuellement préalablement à l'ouverture du compte du CLIENT à partir de critères de solvabilité fixés par les services financiers de SDS ; Par défaut le mode de paiement est la LCR directe ; Les conditions négociées sont toutefois révisables à tout moment, notamment en cas de détérioration des critères de solvabilité du CLIENT.

En cas de détérioration de la solvabilité ou de la notation crédit du CLIENT, SDS se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer une nouvelle limite d'encours au CLIENT et d'adapter ses délais et mode de règlement.

2.3 Maintien du compte – SDS se réserve le droit à tout moment de cesser toutes relations commerciales avec le CLIENT et de procéder à la fermeture de son compte, en cas notamment :

- a) D'incidents de paiement ou non-respect de l'une quelconque des dispositions régissant les présentes conditions de vente
- b) De non-mouvement du compte durant une période continue de 12 mois.

Article 3 - Conditions commerciales

Les conditions commerciales sont précisées lors de l'ouverture du compte du CLIENT et selon le potentiel du client à partir d'un tarif de base unique révisable sans préalable. Toutefois, la tarification nette hors taxe du CLIENT est accessible sur le site internet de SDS grâce à un accès privatif et spécifique du CLIENT.

Les produits vendus via SDS Market bénéficient d'un tarif préférentiel fixé par la société SDS.

Les conditions standards de facturation des frais de port pour les envois en France métropole et Corse sont de 8,70 €HT et de 2,90 €HT pour les frais d'emballage et le franco de port est acquis à partir de 300 €HT de commande.

Les conditions spécifiques de facturation des frais de port pour livraison directe à l'adresse d'un tiers à la demande du CLIENT sont de 7.00€HT. Les articles expédiés selon ce mode n'entrent pas dans le calcul du franco de port du CLIENT.

Les conditions spécifiques de facturation des frais de port pour livraison en point relais à destination d'un tiers à la demande du CLIENT sont de 5.99€HT. Les articles expédiés selon ce mode n'entrent pas dans le calcul du franco de port du CLIENT. N'étant pas expédiées directement par SDS mais par un tiers, les marchandises achetées via SDS Market sont unitairement soumises à des frais de port spécifiques d'un montant de 4.50 €HT, sauf si plusieurs articles SDS Market sont expédiés par le même vendeur CLIENT SDS dans un même colis (dans ce cas un seul frais de port est comptabilisé). Les frais de port SDS Market sont en effet relatifs au nombre de colis expédiés.

Les articles achetés via SDS Market n'entrent pas dans le calcul du franco de port du CLIENT sur les articles vendus hors SDS Market. Les articles vendus via SDS Market ne peuvent pas bénéficier d'un franco de port.

Les autres destinations ou autres modes de préparation et d'expédition seront définies au cas par cas.

Article 4 – Autres dispositions

4.1 Commandes – Les commandes passées selon les conditions générales de vente qui regroupent l'ensemble de nos ventes citées dans le paragraphe 1 du champ d'application sont réputées acceptées. Elles pourront être refusées par écrit par notre Service Financier notamment :

- a) En cas de manquement de la part du CLIENT à l'une de ces obligations, telles que précisées en paragraphe 1.
- b) Si les garanties financières ne sont pas jugées suffisantes, notamment au regard de l'assurance-crédit, SDS se réserve alors le droit de livrer les marchandises contre remboursement, ou contre paiement comptant net sans escompte ou d'après facture pro forma.

4.2 Reliquat (Reste à livrer) – SDS met tout en œuvre pour satisfaire les commandes dans les délais les plus courts. Le reste à livrer sera maintenu en portefeuille. Dans le cas d'un achat réalisé via SDS Market, certains reliquats pourraient ne pas être honorés (exemple : dans le cas d'une marque non habituellement distribuée par SDS en dehors de SDS Market). Dans ce cas, le CLIENT ne serait pas soumis au paiement de la marchandise concernée et en sera averti. Tout reliquat ayant plus de 6 mois sera cependant annulé automatiquement.

4.3 Réception des marchandises – Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il lui appartient de vérifier à l'arrivée l'état qualitatif et quantitatif de la marchandise et d'émettre le cas échéant ses réserves auprès du transporteur. Toute contestation et réclamation, quant à la conformité de la livraison à la commande devront être notifiées à SDS par écrit, accompagnées du bon de livraison dans les trois jours suivant la réception des produits.

Passé ce délai, le CLIENT sera réputé n'avoir aucun grief à l'encontre de SDS et aucune réclamation ne sera prise en compte par SDS à ce titre. Il appartient au CLIENT de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Il devra laisser à SDS toute facilité pour procéder à la constatation de ces anomalies et, le cas échéant, y porter remède. En cas de litige, quelle qu'en soit la cause, aucun retour de produit ne pourra être effectué sans l'accord préalable de SDS.

4.4 Force majeure – Tous nos engagements seront suspendus ou annulés dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, des événements résultant de circonstances imprévisibles, irrésistibles, et extérieurs aux parties, mettant obstacle à l'exécution de leurs obligations. En ce cas, la non-exécution totale ou partielle des obligations ne pourra donner lieu à indemnisation.

4.5 Responsabilité – SDS ne pourra être tenue responsable de tout préjudice consécutif à la fourniture des produits commercialisés.

Article 5 – Livraisons

5.1. La livraison est effectuée par remise des biens et marchandises soit directement au CLIENT, soit par un transporteur choisi par SDS. Dans tous les cas, les biens et marchandises voyagent aux risques et périls du CLIENT.

5.2 Les délais de livraison sont purement indicatifs et le CLIENT renonce à toute indemnité à ce sujet, les dépassements de délais de livraison ne donnant lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ni annulation des commandes en cours.

5.3 En cas d'avaries ou de perte totale ou partielle, il appartient au CLIENT d'exercer lui-même tout recours, sans que jamais la responsabilité de SDS puisse être mise en cause.

5.4 Traitement des demandes de récépissés de livraison émargés : toute réclamation inhérente à la réception des produits facturés au CLIENT par SDS doit être formulée par écrit à SDS dans les 15 jours de la date d'émission de la facture.

Article 6 – Paiements

6.1. Les paiements sont effectués à l'ordre de SDS à son adresse de facturation.

6.2. Les règlements suivant conditions fixées contractuellement dans les termes de l'article 6.3 ci-dessous, peuvent s'effectuer par prélèvement bancaire, par chèque, par virement, par traite ou LCR directe. Le délai de paiement se calcule toujours à compter de la date de facturation. En cas de paiement par traite, le CLIENT est tenu de retourner les effets qui lui ont été délivrés, et ce dans un délai de 7 jours. Le paiement n'est réalisé qu'après encaissement effectif du prix, la remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement.

6.3 Conditions de règlement - Les délais, modes de règlement, sont toujours négociés contractuellement préalablement à l'ouverture du compte du CLIENT à partir de critères de solvabilité fixés par notre Service Financier.

Le délai maximum de paiement susceptible d'être négocié ne peut toutefois être supérieur à 30 jours fin de mois ou 60 jours maximum date de facture.

SDS se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer une nouvelle limite d'encours au CLIENT et d'adapter ses délais et mode de règlement et de cesser sans délai toutes relations commerciales avec lui, en cas d'incidents de paiement ou de non-respect de l'une quelconque des conditions ci-incluses.

L'escompte n'est pas pratiqué.

6.4 Le respect de l'échéance contractuelle de paiement figurant sur la facture est impératif ; son non-respect entraîne la mise en œuvre immédiate de l'ensemble des dispositions énumérées à l'article 6.5 a ci-après.

6.5. Sanctions du défaut de paiement à l'échéance : tout paiement effectué au-delà de la date de règlement figurant sur la facture :

- a) Rend exigible dès le jour suivant cette date et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées à un taux égal au taux d'intérêt de 10%.
- b) Rend exigible dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'à complet paiement, une indemnité forfaitaire de 40 €HT pour frais de recouvrement.
- c) Entraîne une indemnité complémentaire définie selon les frais engagés nécessaire à l'assistance juridique.
- d) Fait de plein droit perdre au CLIENT son droit à réduction de prix.

6.6. La position créditrice d'un compte client ne fait pas l'objet d'un remboursement.

Article 7- Garanties / Retours

Un retour, à savoir la reprise de marchandises et la constatation d'un avoir au profit du CLIENT, ne peut être effectué que sur accord explicite, préalable et écrit de SDS. Le fait pour SDS d'avoir consenti à un retour pour tel produit, ne confère pas au CLIENT le droit d'obtenir un retour pour d'autres produits, mêmes identiques.

Dans le cas où SDS aurait consenti au retour, celui-ci devra notamment répondre aux conditions suivantes :

Le retour n'est admis que pour les produits figurant au catalogue de SDS en vigueur lors de la demande de retour.

Le retour des produits hors catalogue est soumis à l'accord préalable de SDS.

Le retour est fait au lieu indiqué par SDS.

La marchandise devra être retournée en parfait état, protégée, emballée dans son emballage d'origine et sans aucun marquage ni dégradation.

Le retour devra être fait dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de livraison.

Le retour donne lieu à l'établissement d'un avoir correspondant au prix négocié entre les parties, éventuellement soumis à décote. Le montant total des avoirs Retours et Garanties ne pourra excéder 7% du total des achats nets du CLIENT (avoirs de retours et garanties déduits). Les avoirs générés par la vente de produits sur SDS Market par un Client Vendeur adhérent SDS Market ne sont pas inclus dans les avoirs ne devant pas dépasser ces 7%.

Les produits portant des mentions précisant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'un retour ou d'un échange, sur le site internet www.sds.fr ou sur tout autre document émanant de SDS, ne peuvent être ni repris ni échangés. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Aucun produit (neuf ou d'occasion) acheté via SDS Market ne peut faire l'objet d'un retour ou d'un échange. Pour les produits achetés via SDS Market : les produits neufs sont garantis 3 mois et les produits d'occasion sont garantis 1 mois ; indépendamment de la garantie pièces 2^{ème} monte constructeur indiquée sur le site www.sds.fr.

Les produits achetés via SDS Market ne peuvent en aucun cas être pris en charge dans le cadre de la garantie constructeur des appareils électriques ou électroniques réparés, maintenus ou installés par le CLIENT SDS.

Article 8 – Réserve de propriété

Toutes nos marchandises demeurent la propriété de SDS jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal et accessoire par le CLIENT.

L'inexécution par le CLIENT de ses obligations de paiement, quelle qu'en soit la cause, permettra à SDS d'exiger de plein droit la restitution des marchandises, le CLIENT s'engageant à restituer à SDS, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part. La partie du prix déjà payée sera conservée par SDS au titre de dédommagement pour frais de recouvrement. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au CLIENT, dès la livraison, des risques de perte, de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Le CLIENT doit identifier et conserver la marchandise vendue sous réserve de propriété de telle sorte qu'elle ne puisse pas être confondue avec des marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs.

Le CLIENT s'engage à tenir SDS immédiatement informés de tout changement de sa situation et notamment de sa déclaration en redressement ou liquidation judiciaire dès le jour de celle-ci afin de permettre à SDS, selon les dispositions du Code de Commerce en matière de procédures collectives, notamment de revendiquer les marchandises dans les trois mois suivant la publication du jugement déclaratif.

Le CLIENT devra également informer SDS immédiatement de toute menace, action, saisie, réquisition, confiscation ou toute autre mesure pouvant mettre en cause son droit de propriété sur la marchandise.

L'inobservance de ces dispositions par le CLIENT engagerait sa responsabilité et autoriserait SDS à provoquer la résolution de la vente dans des conditions identiques à celles fixées en matière de résolution pour défaut de paiement.

Les marchandises encore en possession du CLIENT seront présumées être celles restant impayées.

SDS pourra les reprendre en dédommement à due concurrence des montants des factures demeurées impayées.

Article 9 : Protection des données personnelles

En application du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données), tout Client, consent à l'utilisation par SDS des données à caractère personnel qu'il a fournies ou qu'elle a collectées par ailleurs dans le cadre des traitements de données nécessaires à leur relation commerciale.

Le client, a le droit, sous conditions prévues par le règlement européen :

- d'obtenir copie de ses données personnelles ;
- de rectification à part entière ;
- à l'effacement, ou à « l'oubli » ;
- à la limitation du traitement de ses données personnelles ;
- de notification ;
- d'opposition, sauf « motifs légitimes et impérieux » tels que traitement à des fins statistiques, de recherche historique ou scientifique ;
- de ne pas faire l'objet d'une décision juridique fondée sur un traitement automatisé ;
- le droit à la portabilité de ses données personnelles.

Les droits des personnes concernées en matière de protection des données personnelles peuvent être exercés, sauf dans les cas où des limitations nécessaires et proportionnées sont prévues par une législation spécifique. Les données concernées sont relatives à l'intéressé, ont été fournies par l'intéressé à un responsable de traitement mais ne concernent pas autrui. Les données personnelles collectées par SDS peuvent être transmises à des tiers dans le cadre strictement nécessaire à l'exécution des services et au respect des obligations légales. Ainsi, elles peuvent être partagées avec les sous-traitants de SDS, tels que les transporteurs ou prestataires techniques, lorsque leur intervention est indispensable à la réalisation des prestations convenues. Enfin, SDS peut être tenue de transmettre les données aux autorités administratives ou judiciaires compétentes lorsque la loi l'exige ou dans le cadre de la défense de ses droits. Le Client contactera SDS via l'adresse suivante : rgpd@sds.fr pour faire valoir ses droits en la matière.

Article 10 : Langue du contrat – Droit applicable

De convention express entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit Français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte Français ferait foi en cas de litige.

Article 11 - Attribution de juridiction

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux, même en cas de pluralité de défendeurs. L'acceptation de paiements en dehors de Bordeaux n'entraîne ni novation, ni dérogation à cette clause.